

A2019C06663

## PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

### Direction Départementale des Territoires

#### Avis d'enquête publique concernant le projet de construction d'une retenue d'altitude sur le secteur de Roche Béranger par la Régie des remontées mécaniques de Chamrousse, sur la commune de Chamrousse

Par arrêté préfectoral n° 38-2019-120-DDTSE01 du 30 avril 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du lundi 27 mai 2019 au jeudi 27 juin 2019 – 12h00.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

François RAPIN, ingénieur retraité, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie de Chamrousse pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants : Lundi 27 mai 2019, de 8h30 à 12h00 - Vendredi 07 juin 2019, de 8h30 à 12h00. Mardi 18 juin 2019, de 13h30 à 16h30 - Jeudi 27 juin 2019, de 8h30 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Chamrousse, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont notamment joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités : l'étude d'impact, l'information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale, les avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE du

Drac et de la Romanche.

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <http://www.mairiechamrousse.com/urbanisme/enquete-publique> et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans les lieux précités,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Chamrousse, siège de l'enquête (35, Place des Trolles - 38410), en mentionnant « Enquête publique - retenue d'altitude Roche Béranger - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr) jusqu'au jeudi 27 juin 2019 – 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/>

Mises-à-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concer-tations-prealables/Enquetes-publiques

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées à M. Frédéric Géromin, directeur général de la Régie des remontées mécaniques de Chamrousse, 62 Place de Belledonne, 38410 Chamrousse – Tél. : 04.76.59.09.09.

Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

M. Marc BESSIERE, ancien directeur adjoint de collectivité territoriale et consultant, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie de Chamrousse, et sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

A2019C06529

## PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

### Direction Départementale des Territoires

#### Avis d'Enquête Publique UNIQUE relative au projet de création d'une liaison téléportée entre Allemont et Oz-en-Oisans, par le SIEPAVEO

Par arrêté préfectoral n° 38-2019-099-DDTSE-01 du 09 avril 2019, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 09 mai 2019 au 07 juin 2019 – 16h00.

Au terme de cette enquête, le préfet de l'Isère est autorité compétente pour prendre les décisions :

- portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, du code de l'environnement, du défrichement en application du code forestier, de la dérogation au titre du 4° de l'article L 411-2 du code de l'environnement et prenant en compte l'évaluation environnementale.

- portant création de servitudes au titre des articles L.342-7 à L.342-26 du code du tourisme dans le cadre du projet de création d'une liaison téléportée entre Allemont et Oz-en-Oisans.

Au terme de cette enquête, les maires des communes d'Allemont et d'Oz-en-Oisans sont les autorités compétentes pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

M. Marc BESSIERE, ancien directeur adjoint de collectivité territoriale et consultant, a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur les registres d'enquête, les jours et heures suivants :

En mairie d'Oz-en-Oisans : le mercredi 15 mai 2019 de 15h00 à 17h00,

En mairie d'Allemont : le samedi 18 mai 2019 de 08h30 à 11h30,

En mairie d'Allemont : le lundi 27 mai 2019 de 09h00 à 12h00,

En mairie d'Oz-en-Oisans : le lundi 27 mai 2019 de 14h00 à 17h00,

En mairie d'Oz-en-Oisans : le vendredi 07 juin 2019 de 09h00 à 12h00,

En mairie d'Allemont : le vendredi 07 juin 2019 de 14h00 à 16h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies concernées, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier,
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations,

sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions : - l'étude d'impact, - l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, - l'information sur l'absence d'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Auvergne-Rhône-Alpes, - l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE du Drac et de la Romanche, - l'avis du conseil national de la protection de la nature, - le dossier de servitude, - 3 dossiers de permis de construire : PC 0380051820005 - PC 0382891820002 - PC 0380051820006.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté :

- sur le site internet suivant : [www.siepaveo.fr](http://www.siepaveo.fr)

- sur rendez-vous en version papier et sur un poste informatique, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – Service environnement – 17 bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9 – Tél. : 04.56.59.46.49.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités,